

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Avril 1883.

Chronique générale.

Le bruit de la retraite de M. Tirard, ministre des finances, tend à se confirmer. M. Tirard a bien découvert que la situation financière était inextricable, mais il ne se sent ni assez de force ni assez de capacité pour se tirer de là.

On annonce que notre ambassadeur à Madrid se retire de la politique, et qu'il vient de demander un successeur à M. Challemel-Lacour.

Cette démission, suivant de près celle de l'amiral Jaurès, ambassadeur à Saint-Petersbourg, embarrasse beaucoup, en ce moment, le ministre des affaires étrangères, sans compter qu'il s'attend d'un jour à l'autre à la retraite de M. Tissot qui devient de plus en plus impossible à Londres.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Le conseil général du Var a émis, par 14 voix sur 48 votants, un vœu en faveur de la révision la plus prochaine des lois constitutionnelles.

Dans le conseil général de Seine-et-Oise, MM. Maurice Richard, ancien ministre de l'Empire, et Goupy ont déposé le vœu suivant:

« Considérant que la Constitution qui nous régit a été faite sans la participation du peuple; que de là viennent tous les dangers qui menacent le pays, le conseil général exprime le vœu qu'il soit procédé à la révision de la Constitution et à la nomination d'une Assemblée constituante. »

La question préalable a été adoptée. Les deux signataires du projet de vœu ont seuls voté contre.

Si nous sommes bien informé, dit le Nouvelliste, quatre conseillers généraux du Tarn auraient émis le vœu que le gouvernement dégrêvât les paroisses desservies par un curé dont le traitement est supprimé.

Ce dégrèvement devait être équivalent au traitement confisqué.

Rien de plus juste. Il serait, en effet, rationnel que les centimes additionnels payés par les contribuables, pour les frais du culte, fussent abolis, du moment qu'on en supprime la cause.

Un certain nombre de membres du conseil général de la Mayenne s'étaient dispensés d'assister à la dernière séance de cette question, dans laquelle le conseil a émis le vœu que la messe soit dite, les dimanches et jours fériés, dans la chapelle de l'école normale de Laval.

Le conseil a voté, par 42 voix contre 8, une somme de 400 fr. pour l'érection d'un monument à Gambetta.

Et, par 47 voix contre 3, une autre somme de 400 fr. pour l'érection d'un monument au général Chanzy.

SÉQUESTRATION ARBITRAIRE.

Le parquet de Dunkerque a fait arrêter vendredi deux des fils de M. Théry, avocat à Lille et l'un des plus vaillants royalistes.

Les deux jeunes gens étaient soupçonnés d'avoir arboré la veille un drapeau blanc. Ils ont été relâchés après six heures de séquestration arbitraire et illégale.

L'affaire pourrait bien avoir d'autres suites, le parquet s'étant mis ainsi lui-même dans un cas assez grave en séquestrant sans droit des jeunes gens qui, à supposer vrai ce qu'on leur impute, n'auraient commis, aux termes de la loi, aucun délit.

POURSUITES CONTRE M. GRÉVY.

On s'est ému dans ces derniers temps des annulations de mariage prononcées par plusieurs tribunaux, pour défaut de qualité de

l'officier de l'état civil, ou infraction à la loi qui règle la matière.

Le mariage de M. Wilson avec la fille du Président de la République n'est pas non plus à l'abri de toute critique.

MM. Jules Grévy et Wilson sont passibles d'une amende pour dérogation, non motivée, aux articles 75 et 165 du Code civil qui exigent, sauf certains cas de maladie et d'infirmité, que tout mariage soit célébré à la « maison commune ».

Or, le mariage de M<sup>lle</sup> Grévy et de M. Wilson a été célébré à l'Élysée.

Un journal, l'Appel au Peuple, reproduit le texte authentique de leur acte de mariage, qui ne mentionne aucune des excuses prévues par la loi.

Donc, ledit mariage devait être célébré à la mairie et, la loi ayant été manifestement violée par l'époux, par son beau-père, par le maire du neuvième arrondissement, qui s'est rendu indûment au palais de la présidence avec le registre de l'état civil, ces messieurs sont passibles d'une amende « proportionnée à leur fortune » (articles 192 et 193), et le procureur de la République est tenu de les poursuivre de ce chef.

Où bien, c'est que l'égalité devant la loi est un vain mot.

On télégraphie de Montceau-les-Mines, 9 avril:

« Une explosion de dynamite a eu lieu, dans la nuit du 7 au 8 courant, chez le maître mineur Ducarouge; elle n'a causé que quelques dégâts matériels peu considérables. »

« Un incendie a éclaté, la nuit dernière, dans les bois de la commune d'Uchon, près Montceau et le Creuzot. »

On croit qu'aux environs de Montceau-les-Mines il existe une fabrique clandestine de matières explosives.

Des recherches sont opérées depuis quelques jours.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

DE SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

Il plongea un regard furtif et circulaire jusque dans les moindres recoins de l'auberge, tremblant que de chaque encoignure ne surgît un muet accusateur.

Personne ! il n'y avait personne. Pour la première fois depuis sa faute il respira bruyamment.

Mais le sac plein d'or l'embarrassait maintenant, le sac lui pesait sur les bras; et puis, à chaque mouvement qu'il lui imprimait, le sac bruissait d'une façon importune.

Le premier soin du criminel est d'enfouir le plus loin de lui qu'il peut le trésor conquis au prix de tant de soucis et de peines.

Le père Jean se dit que l'or dérobé à Simon Bernard serait mieux en sûreté dans sa cave que dans une salle d'auberge ouverte à tout venant.

— Enfonçons le sac, murmura-t-il. Et son trésor d'une main, une chandelle de

l'autre, il descendit les quinze ou vingt marches qui donnaient accès dans le caveau voûté et sans jour où le vin dormait en des barriques bien closes en attendant la soif ou la fantaisie des buveurs.

Derrière la plus grande des barriques il jeta le sac volé à l'usurier.

L'or en tombant rendit un tintement si étrange et si plaintif que l'aubergiste crut entendre les lamentations et les imprécations de Simon Bernard en personne.

Un frisson traversa sa chair; le flambeau lui échappa des mains.

Il poussa un long cri de détresse, et, fermant les yeux, se heurtant aux angles de la voûte, trébuchant contre les bouteilles et les tonneaux, il regagna l'escalier en tâtonnant et remonta plus mort que vif dans la salle de l'auberge.

Là, il se laissa choir sur une chaise.

Dire qu'il dormit serait mensonge.

Oh ! l'horrible nuit d'angoisse qu'il passa !

Lui, l'honnête homme, lui qui avait vécu de privations plutôt que de faire perdre un centime à autrui, en était-il donc vraiment descendu tout à coup à ce degré de l'abjection et de honte qu'il avait volé Simon Bernard ? Hélas ! ce n'était que trop réel ! Il avait beau pactiser avec sa conscience, et invoquer contre ses remords un long cortège de circonstances atténuantes : il avait volé ; il avait pris furtivement, avec effraction, l'or qui appart-

nait à un autre !

Après de longues heures, ou plutôt de longs siècles de larmes et de grincements de dents, le sommeil ferma enfin ses paupières; non point le sommeil réparateur, ami des consciences pures, mais ce sommeil troublé, cent fois plus pénible que l'insomnie, qui traîne à sa suite l'épouvantable fantasmagorie des cauchemars.

Vingt fois l'aubergiste, baigné d'une sueur froide, se réveilla en sursaut.

Tantôt il se figurait que deux gendarmes le traînaient en prison, pieds et poings liés, à travers les huées de la foule.

Tantôt il râlait comme si le carcan des forçats enchaînait son cou.

D'autres fois il voyait son père, sa mère, ses parents morts se levant de la tombe pour lui lancer leur malédictio et le flétrir du nom de voleur !

Puis, c'était sa Catherinette bien-aimée qu'il voulait embrasser; elle se détournait de lui avec épouvante, et, de ses deux mains étendues, elle cachait la honte qui empourrait son pâle visage amaigri.

Quand vint le jour, le père Jean avait vieilli de dix années.

Un débris de miroir pendait au mur. Le père Jean se regarda dans le grossier cristal; mais il recula d'effroi tant il vit sa face ridée, ses yeux cerclés de noir, ses cheveux hérissés, sa bouche

crispée par le désespoir.

— Non, je ne veux pas être un voleur, s'écria-t-il. Argent maudit auquel je n'aurais pas dû toucher, je vais te reporter à ton maître.

Mais avant de sortir il jugea prudent de réparer un peu le désordre de sa toilette.

— Oui, c'est dit, murmura-t-il, je replacerai le sac d'or dans la cachette d'où je l'ai tiré. Peut-être Simon Bernard ne s'est-il encore aperçu de rien. C'est sûr; il n'a rien vu. Personne ne soupçonnera mon crime.

Cette pensée d'une restitution immédiate le réconcilia avec lui-même. Il se sentit renaitre. Le sourire revint sur ses lèvres.

— Comme on est faible et comme on fait le mal sans même s'en rendre compte ! pensa-t-il. Heureusement que tout va se réparer.

Il ouvrit la porte pour humer l'air matinal.

La nature lui parut plus radieuse que de coutume. Il subissait la réaction des terribles angoisses qu'il avait endurées durant la nuit.

Tout à coup, ô douleur !

Un objet qui frappa sa vue le rappela au sentiment de la réalité.

C'était un papier, d'une couleur jaunâtre, marqué du sceau de l'État, et collé contre la paroi extérieure de l'auberge.

Il poussa un rauquement de tigre blessé.

En tête de cette feuille on lisait :

Les principaux ouvrages de M. Veillot sont :

*Le Droit du seigneur, les Pèlerinages de Suisse, le Parfum de Rome, les Odeurs de Paris.*

M. Veillot laisse deux filles, dont l'une est religieuse et l'autre est mariée au colonel Pierron, ancien aide-de-camp de l'empereur Maximilien, et sous-directeur de l'École supérieure de guerre.

Nous empruntons au *Gaulois* les renseignements qui suivent sur les derniers moments de Louis Veillot :

« C'est à deux heures cinq minutes de l'après-midi que M. Louis Veillot est mort, dans son appartement de la rue de Varennes.

« L'illustre malade souffrait depuis huit années d'une affection que les médecins ont nommée affaiblissement général du système nerveux. Cet affaiblissement était causé par les excès de travail auxquels Veillot s'est abandonné toute sa vie.

« Depuis l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire depuis ses débuts dans la presse, il n'avait pas cessé de travailler, se délassant d'un travail par un autre travail. Il sortait de son journal pour rentrer chez lui, où il s'appliquait incontinent à des études d'histoire ou de philosophie. Louis Veillot n'a pas pu mener impunément cette vie de bénédictin laïque pendant quarante-cinq ans.

« Sa vigoureuse constitution s'affaissa un jour sous le fardeau qu'il aurait voulu lui faire porter jusqu'au dernier jour. Veillot fut condamné au repos. Les médecins lui interdirent formellement toute fatigue d'esprit. S'ils avaient pu, ils lui auraient défendu de penser. Louis Veillot se soumit autant qu'il put à cette dure discipline. Parfois il l'enfreignait pour marquer une infamie, ou saluer un homme de bien. Son dernier article a été consacré à M<sup>r</sup> Pie, le vénérable cardinal évêque de Poitiers. La lutte entre les ordonnances des médecins et le tempérament de l'écrivain dura ainsi pendant huit ans, avec des alternatives de soumission et de révolte.

« Louis Veillot faisait chaque jour une promenade au bois de Boulogne, avec les siens. Cet exercice lui était profitable et a certainement retardé la catastrophe qui atteint les lettres et le journalisme presque aussi cruellement que la famille et les amis du mort.

« Ironie du sort ! Veillot n'est pas mort de la maladie à laquelle, par égard pour les siens, il avait fait tant de sacrifices. Notre grand confrère a succombé à une congestion pulmonaire. Ce mal inattendu se déclara mercredi. Aussitôt les médecins accoururent, ils appliquèrent les plus énergiques remèdes. Vendredi soir, à huit heures et demie, le danger semblait conjuré.

« A minuit, la maladie eut une soudaine recrudescence de gravité. Veillot entra en agonie. Sa sœur, son frère, son neveu, ses collaborateurs et ses intimes amis furent prévenus en même temps que le R. P. Tailhan, de la Compagnie de Jésus.

« Veillot, en pleine possession de lui-même, reconnut toutes les personnes qui

venaient l'assister dans cette suprême crise de douleur. Il reçut les derniers sacrements avec une fervente piété. Quatre heures avant qu'il mourût et quand il était déjà très-abattu, il recouvra assez de force pour dire à son ami et collaborateur M. Roussel : « Je vais mourir. Adieu. Priez pour moi. »

« A deux heures cinq, la mort termina les souffrances de ce grand batailleur pour le bien.

« Le corps de notre grand confrère repose sur son lit, dans la chambre à coucher de l'appartement, meublé avec tant de simplicité et tant de goût, qu'il occupait rue de Varennes. Autour du lit brûlent des cierges, et des Sœurs de charité, agenouillées, prient. Sur la poitrine du mort, on a placé un crucifix et quelques branches de buis béni. La maladie avait amaigri depuis longtemps le visage de Veillot. La mort, au contraire, en calmant toutes les douleurs, a rasséréiné la physionomie.

« Louis Veillot, sur son lit mortuaire, a l'expression de physionomie calme d'un honnête homme qui se repose après un long labeur.

« Les obsèques de M. Louis Veillot seront célébrées à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse. Le jour n'en est pas encore fixé. »

## ÉTRANGER

RUSSIE. — On lit dans la *Gazette nationale* de Berlin du 8 avril :

« D'après différents avis reçus de Saint-Petersbourg, on se demande de nouveau si le couronnement aura lieu au mois de mai, ou s'il sera ajourné à une autre époque. On donne comme principal motif de cette incertitude la découverte des préparatifs faits par les nihilistes, préparatifs qui prouvent que les terroristes sont résolus à employer tous les moyens dont ils disposeront pour empêcher le couronnement si l'empereur ne publie pas préalablement un manifeste promettant des réformes dans un sens libéral. On craint que la noblesse n'use de toute son influence pour détourner l'empereur d'une pareille résolution. »

ANGLETERRE. — Londres, 9 avril. — Une nouvelle arrestation a été opérée ce matin à Londres, mais l'individu arrêté a refusé de faire connaître son nom. C'est un jeune homme d'origine américaine ou irlandaise.

Cork, 9 avril. — Deux jarres de nitroglycérine, expédiées de Glasgow à Cork, ont été consignées à Oherlithy. Une arrestation a été opérée à Cork. La police a découvert dans le voisinage de Cork une grande quantité de matière explosive cachée dans la terre.

Dublin, 9 avril. — Huit hommes ont été arrêtés hier dans le comté de Clare, sous l'inculpation de conspiration et d'assassinat. Leur jugement a été renvoyé à huitaine.

## REVUE FINANCIÈRE.

La fermeté générale du marché que nous constatons pour la dernière semaine n'a pas été ébranlée par l'élévation des prix de reports à la dernière liquidation.

Le *Financier des Communes* avait depuis longtemps déjà prévu cette tension de reports ; et nous en trouvons la progression graduelle depuis plus d'une liquidation, dans les taux d'intérêt successivement bonifiés par la Banque des Communes de France à ses déposants. 2.80 0/0 pour la première quinzaine de mars. 3.53 0/0 pour la première quinzaine d'avril.

Nous ne voyons pas que le renchérissement de l'argent ait particulièrement affecté la spéculation, car la plupart des valeurs sont en progrès ou tout au moins ont consolidé leur avance précédente.

Le Crédit Foncier a été très-ferme de 1,350 à 1,360. Le rôle important qu'il doit jouer dans la question des habitations ouvrières, dont on s'occupe en ce moment, augmente encore l'intérêt qui s'attache à cet établissement.

Cours soutenus sur les Obligations Foncières Nouvelles : 348.50 les obligations libérées, 344.75 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est à 485, en hausse de 15 fr. depuis peu de jours.

Les transactions sur cette valeur, surtout celles à terme, deviennent beaucoup plus animées, et nous croyons savoir que d'ici peu de temps des cours beaucoup plus élevés seront atteints, provoqués par la spéculation qui, satisfaite des résultats de la campagne qu'elle a faite sur les actions du Crédit Foncier, commence à se porter sur la Société Foncière de France et d'Algérie, cette société issue du Crédit Foncier n'étant, en réalité, qu'un petit Crédit Foncier.

Les résultats de cette campagne qui commence ne peuvent être douteux. En effet, la Compagnie Foncière de France et d'Algérie a déjà donné des résultats pour son premier exercice, qui prouvent qu'un avenir très-grand lui est réservé : sur un capital versé de 125 fr., elle a déjà distribué 8 fr., et 9 fr. 50 seront encore distribués après l'assemblée qui aura lieu le 7 mai, soit donc 9 1/4 0/0 pour une première année. A cette date, le capital sera diminué de moitié, et les actions, par ce fait, se trouveront libérées de 250 fr., et mises au porteur. Aucun appel de fonds ne sera fait, les crédits faits par le Crédit Foncier assurent la marche de cette société, produite par lui.

Nous nous étendrons plus tard encore sur cette affaire. Nous savons que la spéculation prend ses positions. Nous engageons l'épargne à faire de même.

La Banque de France est plus ferme à 5,350. L'infériorité des bénéfices acquis depuis le commencement de l'année sur ceux de la période correspondante de 1882 est la cause logique de la réaction qui s'est produite.

La Banque de Paris s'est soutenue à 1,055. Le Lyonnais cote 565. La Banque d'Escompte 545.

Les chemins, quoiqu'ayant des recettes en diminution assez sensibles, sont assez fermes : le Nord progresse à 1,945, le Lyon cote 1,578.75, l'Orléans 1,280, le Midi 1,145, l'Est 735.

Les valeurs industrielles sont assez brillantes en ce moment, s'élevant à 2,690.

Le Gaz, ex-coupon, s'inscrit à 1,450. Nous trouvons dans le *Financier des Communes*, cité plus haut, des documents et des chiffres intéressants sur cette société, et dont nous conseillons l'examen aux actionnaires qui pourraient inquiéter le différend survenu avec la Ville de Paris ; cette étude établit, comme conclusion, qu'en admettant même l'application de la mesure réclamée par la ville, et qui réduit de 0.30 c. à 0.25 c. le prix du gaz, les actions pourraient encore recevoir un dividende de 5 0/0.

Ce journal annonce, pour son prochain numéro, une étude sur la Rente Hongroise, dont la conversion doit être prochainement reprise par le groupe Rothschild et Mobilier autrichien.

## Chronique militaire.

INSPECTION DE CAVALERIE.

Nous lisons dans la *République française* :

« Le président du Comité de cavalerie procédera cette année sur le terrain, comme les deux années précédentes, à la direction et à l'inspection de l'instruction d'ensemble de dix-huit brigades sur trente-cinq que forme la cavalerie de France, et de dix-huit batteries à cheval sur cinquante-sept que comporte l'organisation de l'artillerie. Il reste entendu, d'ailleurs, que ces manœuvres pourront être suivies, à l'une ou à l'autre série, par tous les généraux de cavalerie qui n'y prennent pas part avec leurs troupes, ainsi que par une soixantaine d'officiers désignés par les commandants de corps d'armée et appartenant aux 4<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> brigades de cavalerie, aux 7<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régiments de chasseurs à cheval, aux 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments de hussards, aux quatre régiments de spahis ; aux Ecoles de Saumur et de Saint-Cyr, ainsi qu'à l'École supérieure de guerre ; enfin, aux cinq brigades d'artillerie qui n'envoient pas de batterie cette année aux grandes manœuvres de cavalerie. »

Ainsi, de par cette instruction du 24 janvier, que le ministre renonce à modifier, M. le général de Galliffet aura dans ses mains au mois d'août prochain 48 brigades de cavalerie sur 35, et 48 batteries sur 57 ; de plus, tous les généraux de cavalerie disponibles y assisteront, car l'invitation équivaut à un ordre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Tir aux Pigeons.

La série des fêtes de printemps organisées par le Cercle Saint-Hubert s'est continuée hier par un émouvant tir aux pigeons.

De même que les courses de Verrie, le tir de Saumur prend tous les ans plus d'importance, et hier soir il y avait une brillante réunion sur le champ des Huraudières.

Beaucoup d'amateurs et des officiers ont pris part aux poules et handicap, et tous en sont sortis avec honneur.

Grand nombre de personnes étaient venues, soit dans l'enceinte du tir, soit aux abords des barrières, pour applaudir l'heureux vainqueur du grand prix du Cercle Saint-Hubert, un magnifique bronze de Carrier-Belleuse.

Nous signalons particulièrement les paris engagés pour M. Drake del Castillo, de Tours, l'habile tireur qui fréquente tous les tirs des grandes villes de France. Seul, il a touché à mort les cinq pigeons proposés à vingt-cinq pas, et est resté le héros de la journée.

Deux autres amateurs concourant avec M. Drake pour le même prix, après avoir

« Étude de maître Gilpin, huissier. — Vente par autorité de justice, à la requête de M. Simon Bernard. »

Puis venait une longue énumération des biens meubles et immeubles appartenant au sieur Jean, aubergiste du *Grand Dauphin*, lesquels seraient vendus à la criée, au dernier enchérisseur, ce dit jour, à une heure de relevée, en ladite auberge.

A la vue de la fatale affiche, le père Jean eût un tremblement de colère.

— Triple imbécile que je suis ! s'écria-t-il, j'allais reporter son bien au misérable qui me ruine. Allons donc ; il rirait trop de moi. Non, non. J'ai entre les mains de quoi relever ma fortune, la fortune de ma fille ; j'en profiterai.

Il ricana tout haut, comme pour s'affermir dans cette révolte contre l'instinct honnête.

— Lui rendre son argent ! Non. Il est juste qu'il souffre pour la perte de son or, lui qui a tant fait souffrir les autres.

Il se dressa brusquement contre l'affiche qu'il lacéra.

— Plus de vente, s'écria-t-il ; on a de l'argent, que diable, pour jeter à la face des huissiers !

Il se reprit à rire, mais son rire ressemblait au grincement des damnés.

— Oh ! le bon tour ! C'est avec ton or, Simon Bernard, avec ton or, entends-tu bien ! que je déjouerai tes machinations ! Ah ! tu veux me

dépouiller de mon auberge, misérable usurier ! Patience ; avant une heure je me moquerai de tes menaces, car Gilpin sera payé.

Le père Jean referma sa porte au verrou, descendit à la cave, éventra le sac de Simon Bernard et en tira une poignée de louis qu'il mit dans sa poche. Après quoi, ayant jeté sur le reste du trésor quelques pelletées de sable, il se mit en route pour l'étude de maître Gilpin.

IX

Le père Jean hâta le pas, de crainte d'arriver trop tard.

Il lui importait, en effet, de prévenir le départ de l'huissier Gilpin et du garnisier, afin d'empêcher non-seulement la vente à l'encan, mais les préliminaires de la criée et les cancan du voisinage ; sinon tout ce qu'il avait fait jusque-là devenait inutile.

Il voulait sauvegarder non-seulement son bien, mais encore sa réputation de bon payeur.

En marchant il chantonait pour s'étourdir et pour tâcher d'oublier le forfait qu'il avait commis la veille ; mais chaque pas qu'il faisait, chaque refrain qu'il fredonnait éveillait en lui les remords.

Lorsqu'il lui fallut passer sous le drapeau tricolore qui flottait au fronton de la Gendarmerie départementale, il baissa le front et se dit en frissonnant :

— C'est ici qu'on amène les voleurs.

Mais bientôt il appela le saphisme à son aide :

— Bast ! pensa-t-il, Simon Bernard est un bien plus grand voleur que moi, tout le monde le sait et pourtant tout le monde le salue.

Il ricana et doubla le pas.

Malgré les mille raisons qu'il se donnait, il n'était point tranquille ; parfois il se retournait brusquement et regardait craintivement en arrière, comme s'il eut eu les gendarmes à ses trousses. A un certain moment il poussa un cri étouffé.

Au tournant d'une rue, il avait aperçu de loin un gendarme en grand uniforme, qui se dirigeait de son côté.

En d'autres temps, cette vue n'eût éveillé en lui ni crainte, ni susceptibilité ; mais à cette heure l'aubergiste avait peur de son ombre.

Au lieu de suivre sa route, il enfla une ruelle détournée qui lui permettait d'éviter la rencontre du représentant de l'autorité.

Ce fut au milieu de ces trames continuelles qu'il arriva devant l'étude de l'huissier Gilpin. Il atteignait enfin le but de son voyage ; mais à la vue des plaques dorées qui décoraient la porte de l'officier ministériel, le cœur lui faillit presque.

Il sentait ses jambes flageoler par l'effet d'un tremblement nerveux contre lequel il se roidissait. Ses tempes étaient moites de sueur ; la pensée lui vint que les passants le regardaient avec un ricane-

ment moqueur et qu'ils lisaient distinctement le mot voleur inscrit sur son front en lettres de feu.

Il parvint néanmoins à secouer sa torpeur :

— Allons donc ! Est-ce que je deviens fou ? gronda-t-il. De l'aplomb ; il faut de l'aplomb, sinon tout est perdu.

Et sans plus hésiter il entra résolument chez l'huissier.

Dans la salle enfumée que maître Gilpin décorait pompeusement du nom d'étude, il ne se trouvait en ce moment qu'un chétif petit clerc, un avorton de quatorze ans, hâve, blême, famélique, à moitié bossu, à moitié bancal, qui grignotait en guise de déjeuner une croûte moisie trempée dans de l'eau claire. Cet avorton était là en qualité de second clerc aux appointements fabuleux de quinze francs par mois, plus une cruche d'eau et un morceau de pain rance chaque jour, lequel morceau de pain était dénommé par l'industriel huissier : « déjeuner d'étude. »

Au troisième appel du père Jean, le petit clerc daigna interrompre le jeu des mâchoires :

— Maître Gilpin est en conférence avec un client, dit-il, attendez un peu.

— Cela durera-t-il longtemps ?

— Il ne me l'a pas dit, répondit philosophiquement le gamin, qui ne se préoccupait pas davantage de l'air effaré de son interlocuteur.

— J'attendrai, soupira l'aubergiste qui s'assit ou plutôt qui se laissa tomber sur un banc de bois noir scellé au mur.

(A suivre.)

FRANÇOIS TRASSON.

échangé quelques pigeons, se sont reconnus de même force et se sont partagé le second et le troisième prix.

La nuit seule a mis fin à la lutte. Jusqu'à sept heures, la fusillade a continué en laissant toujours beaucoup de morts sur le champ de bataille et des victimes à plusieurs de nos compatriotes.

#### LE RALLYE-PAPER.

Nous rappelons qu'aujourd'hui mardi, à deux heures, cinq Rallye sont courus sur la route de Vernantes, dans les bois de Saint-Marc.

42 chevaux de l'Ecole de cavalerie prennent part à ces courses, qui ne peuvent manquer d'être fort intéressantes et d'attirer une grande affluente de spectateurs.

#### MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale commencera ses concerts d'été dans le Square dimanche 15 avril, à 4 heures du soir.

#### Programme.

- Allégo ..... F. D.
- La Fille du Régiment, fantaisie. DONIZETTI.
- Le Prince Oscar, valse. .... STRAUSS.
- Orélia, ouverture.
- Les Adieux du 63<sup>e</sup>, pas redoublé. F. D.  
V. MEYER.

La note suivante, que publie le *Parlement*, confirme l'abandon par le ministre Thibaudin de sa fameuse circulaire relative aux instituteurs primaires :

« Après entente avec les ministres de la guerre et de l'instruction publique, la circulaire du 20 mars sur l'application de la loi du 16 juin 1884, circulaire dont nous avons signalé les erreurs juridiques, a été rapportée. Les jeunes gens qui voudront bénéficier de la dispense prévue par l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872, n'auront à produire que les pièces exigées précédemment, c'est-à-dire l'acte d'engagement décennal. »

Nous rappelons que la plupart des journaux républicains, n'écoulant que leur haine des congréganistes, s'étaient empressés de glorifier le ministre de la guerre, sans se soucier de la loi qui était ouvertement violée.

#### LE BROUILLARD.

Pendant trois ou quatre jours, la semaine dernière, un brouillard intense s'est levé, tous les matins, entre 6 heures 1/2 et 8 heures.

Il est à craindre que ces brouillards ne présagent des gelées tardives pour les premiers jours de juin. Cela s'est vu plus d'une fois, hélas ! et c'est un fait qui a été malheureusement constaté par les météorologistes.

Que les viticulteurs et les propriétaires d'arbres fruitiers prennent donc leurs précautions en conséquence, autant que faire se peut, du moins.

Nous apprenons, à l'instant, dit *l'Etoile*, la mort de M<sup>me</sup> Paul du Reau, décédée au château du Plessis, de la Salle-de-Vihiers.

Cette perte si subite sera suivie de regrets bien légitimes.

Nous nous associons à la douleur de la famille et de ses nombreux amis.

La cérémonie funèbre aura lieu mercredi, à onze heures, à la Salle-de-Vihiers.

#### ANGERS.

Revue militaire. — Dimanche matin, de sept à neuf heures, le 135<sup>e</sup> de ligne a été passé en revue par son nouveau colonel.

Tous les commandants et les capitaines étaient à cheval à la tête de leurs compagnies.

Malgré les tourbillons d'une poussière insupportable, les bataillons ont manœuvré avec beaucoup d'ensemble.

A neuf heures, le régiment est rentré dans ses casernes entre deux haies de curieux.

La revue de dimanche n'était que la préparation à celle d'hier lundi.

A une heure de l'après-midi, le 135<sup>e</sup> de ligne est revenu sur le Champ-de-Mars, avec les enfants de troupe, les cantinières et les fourgons. Il s'est formé en un vaste carré, en attendant le général inspecteur.

M. le général Fremont est arrivé quelques instants après. Il a passé à pied devant le front des troupes, en s'arrêtant à chaque compagnie.

Le 135<sup>e</sup> est ensuite rentré dans ses casernes. (Etoile.)

#### UN GROS CANARD.

La *Petite France*, journal qui se publie à Tours, donnait avant-hier le fait suivant :

« CHINON. — Assassinat. — Nous trouvons dans un journal parisien le fait suivant, sur lequel nous n'avons pas encore pu prendre de renseignements : »

(Ici la description du drame dont nous avons parlé hier.)

Le *Journal d'Indre-et-Loire* ajoute :

« La candeur de la *Petite France*, disant qu'elle n'a pas encore pu prendre de renseignements sur ce crime effroyable est vraiment touchante. Ce journal laisse ainsi ses lecteurs le bec dans l'eau en attendant avec la plus vive impatience qu'il veuille bien trouver le temps et la possibilité de les renseigner. »

« Venons donc charitablement au secours de notre confrère. »

« Le jour où la *Petite France* a lu dans l'*Indépendant* le récit du crime dont il s'agit, il est probable qu'elle n'avait pas ses lunettes sous la main. »

« Avec le secours de cet instrument, elle aurait vu que l'assassinat soi-disant arrivé dans le tunnel de Chinon était complètement imaginaire. »

« Le récit du prétendu crime était uniquement fait pour laisser entrevoir la possibilité des attentats qui pourraient avoir lieu pendant le passage dans le tunnel, alors que les wagons ne sont pas éclairés. »

« Il est bien évident que la *Petite France* n'aura pas aperçu l'étiquette explicative, l'acte de naissance en quelque sorte, que l'*Indépendant* avait eu soin d'attacher à la patte de son canard avant de le lâcher. »

La Cour de cassation a, dans son audience de vendredi, rejeté le pourvoi de Pierre Nicier, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises d'Indre-et-Loire du 7 mars 1883, pour parricide.

Peut-être le Président de la République lui fera-t-il grâce de la vie.

#### POITIERS.

La Commission des monuments historiques se transportera le 15 avril dans le département de la Vienne, sous la présidence de M. Antonin Proust, ancien ministre des beaux-arts. La mission, composée de douze à quinze membres, examinera d'abord les projets de restauration de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, présentés par M. Formigé, architecte. Le lendemain 16 avril, la commission se rendra à Sanxay pour prendre les mesures définitives pour la conservation des ruines romaines mises au jour par le P. de la Croix.

#### CHATELLERAULT.

Par suite d'une crue rapide de la Vienne, écrit-on de Châtellerault, un grand nombre de saumons de forte taille remontent la rivière et franchissent le barrage (haut d'environ 4 mètres) de la manufacture d'armes. En accomplissant ce saut, beaucoup se brisent le museau et fournissent une pêche très-fructueuse.

Leur poids varie généralement entre 10 et 15 kilogrammes. Dans une seule journée, il a été dirigé sur Paris plus de 4,200 kilogrammes de saumons ainsi capturés dans la Vienne.

#### LA ROCHE-SUR-YON.

Plusieurs cas de fièvre typhoïde s'étant déclarés à la caserne de La Roche-sur-Yon, MM. les conseillers généraux ont, à la suite d'une entente avec M. le Préfet, provoqué une décision de M. le ministre de la guerre, en vertu de laquelle les hommes de l'armée territoriale, appelés sous les drapeaux pour faire treize jours, ont été, dès vendredi, renvoyés dans leurs foyers.

Trois bataillons du 93<sup>e</sup> ont été, le même jour, dirigés sur le champ de tir, où ils ont établi leur campement. Un quatrième bataillon a été envoyé aux Sables.

Il ne reste à la caserne que la compagnie hors rang.

A l'occasion de la représentation du *Roi s'amuse* à Saumur, nous donnerons en deuxième feuilleton, jeudi, vendredi et samedi, une excellente étude historique intitulée : FRANÇOIS I<sup>er</sup>, par M. Simon BOURBE, un de nos meilleurs critiques parisiens.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1883.

#### NAISSANCES.

- Le 2. — Marguerite Clémot, rue Saint-Nicolas.
- Le 3. — Raoul-Charles-Clément-Aimé Bauchard, place de la Bilange.
- Le 4. — Marguerite-Marie Revêche, rue Bodin.
- Le 7. — Marie-Louise Carroux, rue de la Reine-de-Sicile.
- Le 9. — Clément Robineau, île du Saule.
- Le 10. — Joseph Pasquet, rue Notre-Dame.
- Le 11. — Hélène-Noélie-Clarisse Dayeau, rue du Puits-Neuf.
- Le 12. — Georges-Benjamin Pizon, rue du Puits-Neuf.
- Le 13. — Olympe Bressier, rue Saint-Jean ; — Marie-Louise Gangneux, rue de Fenet.
- Le 15. — Raoul-Robert Berard, rue de Poitiers.
- Le 18. — René-Louis Harrault, rue de la Visitation.
- Le 19. — Blanche-Emma Poirier, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Charlotte Criès, rue Nationale ; — Georges-Louis Leroy, place de l'Arche-Dorée ; — Adélaïde Foucault, rue de la Visitation.
- Le 20. — Edmond-Albert Meyer, hameau de Beaulieu ; — Berthe-Marie-Louise Laumonier, rue de la Visitation ; — Anatole Bourreau, à l'Hospice.
- Le 21. — Alfred Lory, rue Saint-Jean.
- Le 22. — Adrien Lebougre, rue de la Visitation ; — Gabrielle-Maria Robert, rue Saint-Nicolas ; — Fernande Cormier, rue Notre-Dame ; — René-Marie-François Razer, rue de la Maremaillet.
- Le 23. — Thérèse-Albertine Peneau, rue d'Orléans.
- Le 26. — Berthe Vialat, rue Saint-Nicolas.
- Le 27. — Aurélie Gruleau, rue d'Orléans.
- Le 28. — Eugène-Henri Roger, à l'Hospice.
- Le 29. — Léonie-Victorine Mondillon, route de Yarrains ; — Armand-Auguste Méon, rue de la Visitation.
- Le 30. — Raoul Poësson, carrefour Dacier.
- Le 31. — Albert Manceau, rue de la Tonnelle.

#### MARIAGES.

- Le 3. — Paul-Alfred Goizet, vannier, a épousé Célestine Delisle, journalière, tous deux de Saumur.
- Le 12. — Auguste-Armand Bordereau, couvreur (veuf), de Benais (Indre-et-Loire), a épousé Louise Pichot, sans profession (veuve), de Saumur.
- Le 26. — Joseph-Eugène Aubeux, cordonnier, a épousé Henriette-Camille Gachet, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 27. — Pierre-Victor Terriot, cultivateur, de Turquant, a épousé Marie Bardin, couturière, de Saumur ; — François Aumasson, boulanger, a épousé Marie Gourbeyre, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 31. — François Hodimont, journalier (veuf), a épousé Augustine Guillot, domestique, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 1<sup>er</sup>. — Joseph Lefay, aubergiste, 44 ans, rue du Pavillon ; — Jeanne Lebré, sans profession, 55 ans, quai de Limoges ; — Louise Dermé, domestique, 73 ans, veuve François Droucheau, rue Saint-Nicolas.
- Le 2. — Anne Mazé, jardinière, 65 ans, épouse Félix Ruau, route du Chapeau.
- Le 3. — Anne-Madeleine Mercier, lingère, 64 ans, veuve Thomas Buron, rue Saint-Jean ; — Madeleine-Praxède Leboiteux, propriétaire, 76 ans, veuve Hippolyte Baudry, rue des Boires.
- Le 4. — Marie Poisson, 44 mois, rue de la Fidélité.
- Le 5. — Jean-François-Marcelin Bailleur, cavalier de remonte, 24 ans, à l'Hospice ; — Charles Bret, 2 ans, rue de Nantilly.

Le 6. — Valentine François, propriétaire, 64 ans, veuve Edouard Pottier, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 9. — Pierre Laury, journalier, 63 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Joseph Albert, propriétaire, 65 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 13. — Eulalie-Alicia Leboiteux, sans profession, 67 ans, épouse Gabriel-Joseph-Edouard Levasseur, rue Verte.

Le 14. — Jacques-Thomas Bâcle, journalier, 74 ans, à l'Hospice ; — Maurice Beaupérin, 43 mois, place du Chardonnet.

Le 15. — François Tual, menuisier, 34 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Louise Leroux, journalière, 40 ans, rue Duplessis-Mornay ; — Jeanne-Marie Turonnet, 8 ans, rue Beaurepaire.

Le 18. — Paul Saulon, 48 mois, rue de Fenet.

Le 20. — Adélaïde Larue, journalière, 70 ans, épouse Mathieu Achard, ancienne route de Tours ; — Jacques Saquin, chiffonnier, 34 ans, à l'Hospice ; — Louis Hippolyte Boulet, chiffonnier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Adrien Dupuy, jardinier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Jean-François Salmon, menuisier, 34 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Louise-Clotilde Beller, 2 mois, place Saint-Pierre ; — Henri Dubillot, charpentier, 67 ans, quai de Limoges ; — Louis Thiercelin, soldat au 42<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, à l'Hospice ; — Flore Bornet, veuve Pierre Landabaru, journalière, 74 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Antoinette Lemand, ravau-deuse, 56 ans, épouse André Lebaillif, à l'Hospice.

Le 29. — Henri-Gabriel Deschamps, propriétaire, 63 ans, route de Rouen.

Le 30. — Pierre Benon, journalier, 72 ans, à l'Hospice.

#### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES

DIRECTEUR :

**M. TALBOT**

Sociétaire de la Comédie-Française.

JEUDI 12 avril 1883,

Une seule représentation extraordinaire de

#### LE ROI S'AMUSE

Drame en 5 actes et en vers, de M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT reprira le rôle de Triboulet.

M<sup>lle</sup> DERIGNY jouera *Blanche* ; — M. FRAIZIER, de la Porte-Saint-Martin, *François I<sup>er</sup>* ; — M. CHAMEROY, de l'Ambigu, *Saltabail* ; — M. F. DAMIENS, de la Porte-Saint-Martin, *Saint-Vallier* ; — M<sup>lle</sup> GERALD, de l'Ambigu, *Maguelonne* ; — M<sup>lle</sup> DARTY, de l'Odéon, *dame Berarde*.

Les autres rôles seront joués par la troupe des Tournées Dramatiques.

Costumes neufs. — Au 5<sup>e</sup> acte, Décor nouveau. — Mise en scène de la Comédie-Française.

NOTA. — La 1<sup>re</sup> représentation a été donnée le 22 novembre 1832. La censure ayant interdit la pièce dès le lendemain, l'ouvrage n'eut donc qu'une représentation. La seconde a eu lieu à 50 ans de distance, le 23 novembre 1882.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 8 avril 1883.

Versements de 145 déposants (20 nouveaux), 36,235 fr. » c.  
Remboursements, 23,229 fr. 56 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 65	79 90	Est	733 75	727 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			Obligat. foncières 1879 3 %	445	440
3 % amortissable	80 70	81	Paris-Lyon-Méditerranée	1555	1552 50	Ville de Paris, obiig. 1855-1860	504	503	Est	362 50	362 25
4 1/2 %	110 10	110	Midi	1115	1123	1865, 4 %	517	516 50	Midi	358 75	357 75
5 %	113 60	113 90	Nord	1890	1900	1869, 3 %	405	404 50	Nord	366 50	366 25
Obligations du Trésor	520	520	Orléans	1237 50	1232 50	1871, 3 %	393	392 50	Orléans	368	368
Obligations du Trésor nouvelles	510	510	Ouest	770	765	1875, 4 %	518	518	Ouest	359	358
Bons de liq. départementaux	524	524	Compagnie parisienne du Gaz	1455	1460	1876, 4 %	516	516	Paris-Lyon-Méditerranée	365 50	365 50
Banque de France	5330	5400	Canal de Suez	2610	2650	Dép. de la Seine, emprunt 1857	247	247	Paris-Bourbonnais	362 50	364
Comptoir d'escompte	978 75	980	C. gén. Transatlantique	450	457 50	Bons de liq. Ville de Paris	532	532	Canal de Suez	565 25	563
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1335				Obligations communales 1879	435	435			
Crédit de France	40	40									
Crédit mobilier	360	375									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33
1	25	soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTEUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTEUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	8 29	7 4	2 1	8 29	6 36	1 30	7 55	
8	21	omnibus.	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55	
9	37	express.	7 5	7 16	8 3	8 15	9 34	3 14	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25	
12	48	soir, omnibus-mixte.	8 6	8 17	9 8	9 45	10 26	4	9 26	4	10 49	7 56	2 53	9 38	
4	44	—	9	9 11	10 50	10 51	11 17	5	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 6	
10	24	express-poste.	10 41	10 50	10 21	11 21	11 51	6	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.															

Eu de de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

**Séparation de Biens.**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept avril, présent mois ;  
 Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Renée-Blanche Bruneau, épouse de M. Bernard-Albert Pineau, ancien percepteur des Contributions directes, actuellement sans profession, demeurant à Saumur ;  
 Ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué ;  
 Contre : M. Bernard-Albert Pineau, sus-nommé, qualifié et domicilié ;  
 Défaillant faute d'avoir constitué avoué ;  
 Il appert :  
 Que ladite dame Pineau a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Pineau, son mari.  
 Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour la demanderesse.  
 Saumur, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois.  
 (241) V. LE RAY.

**Agence des Ventes ET LOCATIONS**

**L. RENARD**  
 Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

**A VENDRE**

QUINZE MAISONS, au centre de la ville de Saumur ; — UN JARDIN, près la gare d'Orléans ; — DEUX MAISONS, UNE CLOSERIE et UN JARDIN, à Saint-Florent ; — TROIS CLOSERIES, proches le bourg de Vivy ; — VIGNES, au Grand-Terrefort.

**A RENTE VIAGÈRE**

DEUX MAISONS, ville de Saumur.

**A LOUER**

PLUSIEURS MAISONS, très-bien placées.  
**85,000 FR.**  
 A PLACER par fractions.

**RECOUVREMENTS** de toutes natures.  
 S'adresser à l'agence L. RENARD.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**  
 Avec GRAND JARDIN  
 Rue Courcouronne, n° 10.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1883,  
**MAISON avec JARDIN**  
 Rue de la Petite-Douve, n° 49.  
 S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT  
**CHAMBRE ET CABINET**  
 Rue Haute-Saint-Pierre.  
 S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**JOLIE MAISON**  
 Située rue de Bordeaux, 15,  
 Comprenant NEUF PIÈCES,  
 Avec Jardin.  
 S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A CÉDER**  
 Pour cause de santé,  
**CAFÉ-RESTAURANT**  
 Bien achalandé  
 Situé dans un bon quartier de Saumur.

**LE VERT**  
 De la grande prairie de l'Île-Poncau dite Île-l'Abbé ou Île-Grelet,  
 Située près la Gare des marchandises de Saumur,  
 Ouvrira le 15 avril 1883.  
 Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie ;  
 Et, pour les renseignements, à MM. PLACER, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.  
 Prix, payable en sortant entre les mains du Garde : 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (234)

Etudes de M<sup>rs</sup> BOUGARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours.

**A VENDRE**  
 Sur publications judiciaires,  
 LA  
**TERRE DES ARPENTIS**

Grande propriété en TOURAINE, avec belle chasse,  
 Sise communes de SAINT-RÈGLE et de SAINT-DENIS-HORS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du 19 mai 1883, midi précis.

Cette propriété comprend un vaste château à tourelles avec terrasse, cour d'honneur, orangerie, source d'eau vive dans les caves, jardins traversés par la rivière l'Amasse, servitudes, parc et bosquets devant, bâtiments d'exploitation, etc. Divers corps de ferme, moulin, terres labourables, prés, bois, étangs, vignes, le tout dans un seul ensemble (les bois touchent la forêt d'Amboise) et d'une contenance de

**441 hectares 45 ares 54 centiares.**  
 Le château est situé à 4 kilomètres d'Amboise, gare du chemin de fer de Paris à Tours, où tous les trains s'arrêtent.  
 Le revenu net d'impôts et de frais de garde pendant les sept dernières années a été en moyenne supérieur à 27,000 fr.

**MISE A PRIX. . . . 650,000 fr.**  
 S'adresser, pour avoir des renseignements :  
 A M<sup>rs</sup> BOUGARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours ; (227)  
 A M<sup>rs</sup> AILLET et VERNON, notaires à Amboise.

VIENT DE PARAÎTRE :  
**ÉTUDE DE LA RELIGION**

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS  
 Par M. l'abbé MÉRIT,  
 Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.  
 En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.  
 S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

UN MÉNAGE demandé à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.  
 S'adresser au bureau du journal.  
 Saumur, imprimerie P. GODET.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

**POMMADE BERTINOT**



pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.  
 Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.  
 Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.  
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
 EXIGER LE VÉRITABLE NOM